

14-15 GEORGE V, A. 1924

Q. Si l'amendement a un effet rétroactif?—R. Ce montant sera porté au crédit du principal qu'ils doivent.

*M. Speakman:*

Q. Comment séparez-vous l'intérêt du principal dans les paiements faits?—R. Les inscriptions sont faites séparément dans nos livres. Les paiements des intérêts sont entrés distinctement dans les livres.

Q. Par pourcentage?—R. Lorsqu'un homme fait un paiement, l'intérêt est d'abord entré puis ensuite la balance.

*M. Caldwell:*

Q. D'après le système d'amortissement les paiements d'intérêt seraient plus élevés pendant les premières années; à mesure que les paiements augmentent le montant payé, les paiements d'intérêt deviennent moins considérables et les paiements, naturellement, plus élevés d'autant?—R. Oui.

Q. Vous n'avez donc pas reçu beaucoup d'argent sur le principal?—R. Pas beaucoup. Je n'ai pas les chiffres à ce sujet.

*M. Speakman:*

Q. De fait, ce montant de \$4,000,000 représentent le total des paiements faits?—R. Nous avons reçu à compte des prêts un total de \$18,000,000 de la part des soldats.

*M. Caldwell:*

Q. Je croyais que le montant n'était que d'environ \$9,000,000?—R. Cela comprend le paiement initial.

Q. Et les reventes?—R. Oui, les reventes. Ces chiffres ont été publiés ouvertement et je ne suis pas en mesure de les étudier ici. Il y a un point ayant trait à la première suggestion que je voudrais porter à l'attention du Comité. C'est que le fait de faire disparaître entièrement l'intérêt de notre système de prêts fait disparaître en même temps complètement les profits que nous pouvions réaliser. C'est l'intérêt qui est le principal actif de la Commission. Le système rapporte un profit au taux de 5 p. 100 par année sur l'argent placé. Par suite de nos arrangements avec la Trésorerie, l'accumulation de cet intérêt est devenue un moyen de réduire le coût du système lui-même. C'est une réduction réelle et véritable du coût de l'administration, de la surveillance, des perceptions, des dépenses de forclusion et de revente de même que des pertes sur les reventes. Il est vrai que tout le montant réalisé par cet intérêt de 5 p. 100 n'est pas nécessaire à cette fin, mais il nous faut au moins 2 ou 2½ p. 100 dans ce but. Cela signifierait une accumulation, pendant la période des 25 ans, de \$20,000,000 ou \$25,000,000, ce qui suffirait à équilibrer tous nos frais et toutes nos pertes. La Commission n'a aucune objection sérieuse au principe de l'exemption de l'intérêt au-delà de ce qui est nécessaire à défrayer les frais d'administration, mais elle croit fermement que l'on devrait permettre l'accumulation d'un intérêt suffisant à couvrir les item de la perception, de la forclusion, de l'administration, etc. Que si l'on enlève à notre système tout ce qui constitue son actif, notre système s'en trouve bien affaibli au point de vu administratif.

*Le président:*

Q. Avez-vous quelques observations à faire concernant nos propositions. Il y en a cinq en tout. Prenez la deuxième.

"Tous les paiements de principal en souffrance devront porter un intérêt au taux de 5 p. 100, payable sur ce montant."

R. Je n'ai aucun commentaire à faire.

[Mr. S. Maber]